

Affaires courantes

Regardez les sondages d'aujourd'hui, monsieur le Président, je ne veux pas vous les lire par modestie, mais on représente un élément substantiel de la population québécoise. Par conséquent, monsieur le Président, je vous demande, je vous implore de nous donner une réponse au plus tôt. Quelle que soit votre décision, on a au moins droit à une réponse!

[Traduction]

M. le Président: Je vais réfléchir à ce qu'a dit le député. Il se peut fort bien qu'une réponse ait été envoyée et que le député ne l'ait pas reçue. Je vais vérifier et en reparler au député.

Le député de (Cap-Breton—Richmond—Est a la parole pour invoquer le Règlement.

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Dave Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, il vaudrait peut-être mieux parler de cette affaire ailleurs qu'ici, dans vos appartements par exemple, mais je tiens à vous en saisir.

Le 1^{er} novembre 1990, dans le cadre des déclarations de députés, le député d'Abitibi a fait allusion aux frais de voyage du député de Burin—Saint-Georges et la présidence lui a laissé dire tout ce qu'il avait à dire.

Le 8 novembre, le député de Scarborough—Agincourt a fait quelquefois allusion à une question qu'il estime importante. La présidence l'a rappelé immédiatement à l'ordre.

Ce qui est encore plus important, monsieur le Président, mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges a présenté le 19 novembre des observations concernant les différentes positions que le Nouveau Parti démocratique a prises à Terre-Neuve de même qu'à la Chambre des communes. Je crois que la présidence a alors encore une fois interpellé ce député. Des députés de ce côté-ci et moi-même voudrions pouvoir nous rendre dans vos appartements afin de nous entretenir avec vous de cette affaire et, en fait, de ce qui semble être à première vue, si vous voulez, une façon différente de traiter des députés selon le parti politique auquel ils appartiennent.

• (1510)

M. le Président: Je tiens à assurer au député que la présidence fait tout ce qui est humainement possible de faire pour toujours traiter tous les députés de la même façon.

J'ai dit l'autre jour au député de Scarborough—Agincourt que quelque chose avait peut-être échappé bien malgré moi à mon attention. C'est dommage, mais c'est peut-être ce qui est arrivé. En ce qui concerne le député de Burin—Saint-Georges, je me ferai un plaisir de relire le compte rendu des délibérations. Je demanderai peut-être aussi au député de me dire tout ce qu'il avait alors l'intention de dire.

Nous allons nous efforcer de nous en tenir à ce que Madame Sauvé a prescrit il y a quelques années, à savoir qu'on ne devrait pas s'en prendre personnellement à un député dans le cadre des déclarations de députés. Je reconnais que ce n'est pas toujours facile, surtout lorsqu'on s'attaque en fait à la position politique d'un député.

Madame Sauvé a aussi fait valoir qu'on ne devrait vraiment pas profiter des déclarations de députés pour transmettre des félicitations. J'ai reçu aujourd'hui un mot d'un député qui est très diligent en ces matières et qui me fait remarquer qu'on n'avait peut-être eu tort de profiter de cette période pour féliciter l'équipe de Winnipeg. Je me suis senti obligé de laisser faire cela en dépit des observations déjà formulées à cet égard par mes prédécesseurs à la présidence. Je ne suis pas certain s'il serait bien vu à la Chambre d'empêcher les députés de féliciter le vainqueur de la coupe Grey.

Quoi qu'il en soit, il est parfois difficile de faire la part des choses. C'est doublement difficile, car la présidence ne sait pas toujours avec certitude quoi faire. Si elle donne du fil à retordre aux députés, je serais très heureux d'en discuter dans l'espoir de corriger les choses. Je n'ai pas l'intention de donner le moindre ment l'impression que les députés sont traités différemment.

Je demanderais à tous les députés de faire très attention lorsqu'ils font leur déclaration, car c'est une question importante. C'est une chose que de faire strictement une observation sur une position politique, mais si cela